MQ Plainpalais
www.mqplainpalais.ch

Mises à disposition de salles
Tour Blavignac et Villa Freundler

REGLES D'UTILISATION

Vous vous engagez à ramener la clef le mercredi de 18h à 20h qui suit votre location ou au moment convenu.
Merci d'annoncer tout dégât au bâtiment et au matériel. Ils vous seront facturés, exceptés les cas d'usure normale.
Vous récupérez la caution de 100 CHF si le contrôle a confirmé que tout est en ordre.
En cas de non-respect du règlement, vous suivrez une nouvelle visite guidée coûtant 30 CHF si vous souhaitez réutiliser les locaux.
Si vous arrivez et constatez désordre ou dégâts, prenez une photo pour la montrer au retour de clé

Vous êtes responsable du lieu, ce qui implique de :

Être présent-e durant toute la durée de la location.
Assurer une présence au rez-de-chaussée tant que les portes sont ouvertes.

Respecter l'interdiction dans les locaux des activités à caractère religieux, de la propagande et des opérations commerciales.

Respecter la loi : pas d'alcool aux moins de 16 ans, ni d'alcool distillé aux moins de 18 ans
Respecter l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux.
S'assurer que les hôtes qui fument à l'extérieur ont un cendrier.

Laisser libres les issues de secours
Garder les fenêtres fermées après 22 heures pour préserver la tranquillité du voisinage.
Porter attention à limiter le bruit.
Laisser les locaux à l'heure fixée par le contrat, pour que les suivants puissent y venir.

Ranger tout le matériel utilisé.
Trier et emmener tous vos déchets et poubelles. Des ecopoints sont à proximité : rue du Petit-Salève 10 et à l'angle des rues Prévost Martin et Pré-Jérôme.
Remettre toutes les chaises sur les tables

Remettre en état de propreté les locaux et le matériel mis à disposition :
Passer balai ou aspirateur dans toutes les salles, toilettes et couloirs.
Passer la serpillière partout, nettoyer les couloirs, les toilettes, la cuisine….

Vérifier la fermeture de toutes les fenêtres.
Éteindre toutes les lumières en partant.
Vérifier de l'extérieur la fermeture de toutes les portes.

La Maison de Quartier de Plainpalais décline toute responsabilité en cas d'accidents, dégâts ou vols d'objets personnels, ou de matériel, déposés dans le bâtiment.

J'ai bien compris les règles et m'engage à les respecter

Genève, le _____

Signature_____